

Le gallo dans les programmes en régions Bretagne et Pays de la Loire

Synthèse réalisée le 1^{er} décembre
par Bertègn Galèzz et Chubri pour le collectif « Epllètè pour le galo »
dans le cadre des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

L'appel « Epllètè pour le galo »

Le texte des appels pour les régions Bretagne et Pays de la Loire a été cosigné par 27 associations locales et régionales. C'est un fait sans précédent dans un contexte électoral. Dans les deux régions, les seules listes à avoir répondu par courrier au collectif associatif sont les listes PS divers gauche et les listes EELV. Découvrez dans les pages qui suivent, pour chaque région, l'appel suivi des réponses :

- [L'appel pour la région Bretagne](#) – page 3.
- La réponse de la liste conduite par Jean-Yves Le Drian – page 9.
- La réponse de la liste conduite par René Louail – page 11.
- [L'appel pour la région Pays de la Loire](#) – page 17.
- La réponse de la liste conduite par Christophe Clergeau – page 23.
- La réponse de la liste conduite par Sophie Bringuy – page 25.

Les programmes qui abordent le gallo en région Bretagne

« Bretagne en luttés/Breizh o Stourm ». Tête de liste : Gaël Roblin

Cette liste affirme vouloir « se donner les moyens d'une politique cohérente d'officialisation de la langue bretonne de Brest à Clisson en respectant notre diversité linguistique (gallo et langues de l'immigration) ». Le document en ligne ne donne pas de précisions programmatiques pour le gallo.

<http://www.bretagne-info.org/2015/10/28/regionales-2015-bretagne-en-luttés-un-programme-independantiste-anticapitaliste-et-feministe>

« La Bretagne avec Jean-Yves Le Drian ». Tête de liste : Jean-Yves Le Drian

Cette liste a répondu à notre appel (voir p. 9). Certains éléments de communication pour la campagne sont trilingues français-breton-gallo ou français-gallo-breton. Le programme téléchargeable mentionne plusieurs propositions qui concernent le gallo : enquête sociolinguistique, nouvelles technologies, filière universitaire, structure de coordination, visibilité dans l'espace public.

http://www.ledrian2015.bzh/wp-content/uploads/2015/09/JYLD_Fiche-gabarit1_A4_v015.pdf

« Notre chance l'indépendance ». Tête de liste : Bertrand Deléon

Parmi ses propositions en ligne, la liste consacre un chapitre intitulé « Un projet ambitieux pour le gallo » qui détaille un ensemble d'actions à mener : création d'un office de la langue gallèse, augmentation des fonds affectés au gallo, élu référent, visibilité, etc.

<http://www.independance-bretagne.com/#!programme/z9k9z>

« Oui la Bretagne ». Tête de liste : Christian Troadec

La liste consacre un chapitre spécifique intitulé « Une politique adaptée et renforcée pour le gallo » où elle s'engage à soutenir les initiatives des acteurs associatifs du gallo et à prendre en compte le rapport sur le gallo du Conseil culturel de Bretagne. La profession de foi adressée aux citoyens comporte un paragraphe « Pour la langue bretonne et le gallo » ; cet intitulé renouvelle la hiérarchie sémantique entre les deux langues de Bretagne qui a été régulièrement utilisée au cours de la mandature qui s'achève.

<http://www.oui-la-bretagne.bzh/2015/11/regionales-2015-oui-a-une-bretagne-plurielle-et-riche-de-sa-diversite-7986>

« Le choix de la Bretagne ». Tête de liste : Marc Le Fur

La liste énonce plusieurs engagements pour les langues de Bretagne sans détailler de propositions pour le gallo : « Les langues de Bretagne ne sont plus suffisamment transmises dans les familles. Seul l'enseignement peut les sauver de la disparition » ; « Renforcer l'action et le budget de l'Office des langues de Bretagne ». [NDLR : L'Office public de la langue bretonne ne s'occupe que du breton.]

<http://www.marclerfur2015.bzh/le-programme/pour-la-culture/>

« Une autre voie pour la Bretagne ». Tête de liste : René Louail

Cette liste a répondu à notre appel (voir p. 11). Son slogan est décliné en trilingue français-breton-gallo. Le programme pour les langues et cultures de Bretagne est détaillé dans le document à télécharger (pages 174-178). De nombreuses propositions concernent le gallo. On y trouve des engagements tels que la nomination d'un conseiller régional délégué à la langue galloise et la création d'un référent au sein des services de la Région. Par ailleurs le chapitre sur la culture et les sports intègre la notion de droits culturels (pages 179-184).

<http://www.uneautrevoie-bretagne.bzh/wp-content/uploads/2015/09/programme-.pdf>

« L'humain d'abord ». Tête de liste : Xavier Compain

La liste propose de promouvoir l'accès à la culture et aux langues régionales (breton, gallo). Le programme en ligne reste cependant très sommaire.

<http://www.front-de-gauche.bzh/se-former-se-cultiver-semanciper/>

« L'Union populaire et républicaine ». Tête de liste : Jean-François Gourvenec

Dans sa profession de foi adressée aux citoyens, la liste s'oppose à la promotion des langues régionales.

Et en région Pays de la Loire

« Tous unis pour les Pays de la Loire, la gauche et les écologistes avec Christophe Clergeau ». Tête de liste, Christophe Clergeau

Cette liste a répondu à notre appel (voir p. 21).

« Partageons plus qu'une région ». Tête de liste, Sophie Bringuy

Cette liste a répondu à notre appel (voir p. 23). Le programme en ligne aborde la sensibilisation au gallo dans l'enseignement secondaire (engagement 212).

<http://bringuy2015.fr/axe-5-partageons-avec-le-monde/>

Contact : « **Epllètë pour le galo** »

c/o Bertègn Galèzz – 26 rabinn / avenue Donzelot – 35700 Renn / Rennes
contact@bertegn-galez.bzh – 02 99 38 97 65

Rennes, vendredi 9 octobre 2015

*à l'attention des candidats
aux élections régionales de décembre 2015
en région Bretagne*

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes des associations concernées par l'avenir du gallo. Nous nous adressons à vous à l'occasion des élections régionales de décembre prochain pour vous faire part de nos souhaits d'évolution de la politique linguistique de la Région Bretagne en faveur du gallo. Nous souhaitons aussi connaître vos intentions en la matière. Pour cela nous attendons avec impatience votre réponse que nous rendrons publique. Nous sommes également prêts à vous rencontrer pour en discuter.

En 2004, le Conseil régional de Bretagne a adopté à l'unanimité une résolution reconnaissant officiellement le breton et le gallo comme langues de Bretagne aux côtés de la langue française. Cependant cette déclaration, pourtant forte sur le plan symbolique, ne s'est pas traduite par une véritable politique linguistique adaptée au gallo, malgré les sollicitations répétées des acteurs du gallo. Certes, quelques avancées réelles sont observables mais elles restent marginales.

À ce jour, le budget régional consacré au gallo représente seulement environ 1 % du budget « langues de Bretagne ». Ce niveau d'aide est extrêmement faible et inadapté à la situation du gallo qui est classé par l'Unesco depuis 2009 parmi les langues « sérieusement en danger », tout comme le breton et les autres langues de France. Par ailleurs, il faut rappeler que les locuteurs de gallo et de breton constituent des effectifs équivalents (sondage TMO Régions pour Bretagne Culture Diversité publié en 2014). Cette situation budgétaire désastreuse a notamment pour effet de freiner les projets des acteurs du gallo et d'asphyxier leurs organisations.

Partant de ces constats alarmants, nous souhaitons une évolution rapide et significative de la politique linguistique de la Région Bretagne pour assurer la pérennité du gallo et garantir les droits humains fondamentaux des locuteurs.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Signataires (mise à jour du 30 octobre)

Agence Culturelle Bretonne de Loire-Atlantique – Andon dou Galo – Assembiés Gallèses
Association des Enseignants de Gallo – Astour – Bertègn Galèzz – Bertègn Galèzz 22 Le gallo en scène
CAC Sud 22 Marc Le Bris – Centre Culturel Breton de Saint-Malo – Cercle Celtique de Redon
Cercle Celtique de Rennes – Chubri – Compagnie du Grenier Vert – La Cariqhelle – La Cotrie – Dihun
Ecole du Rna – Entente Bretonne du Pays d'Oust et de Vilaine – Gallo Tonic (35) – Galo Tertout (44)
La Granjagoul (35) – Kendeskiñ – Plum' FM (56) – La Parebatte (35) – Pouëvr'et Seu (44 & 56)
Tradior – Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux

contact : « Epllètè pour le galo »
c/o Bertègn Galèzz – 26 rabinn / avenue Donzelot – 35700 Renn / Rennes
contact@bertegn-galez.bzh – 02 99 38 97 65

Epllètè pour le galo

Agir d'urgence pour le galo

Propositions de politique publique pour le galo
à l'attention des candidats aux élections régionales de décembre 2015 en région Bretagne

- Respecter le droit d'utiliser, protéger et transmettre le galo dans le cadre des droits humains fondamentaux.
- Mettre en place les moyens d'une politique régionale volontariste pour le galo.
- Définir et mettre en oeuvre une politique adaptée aux besoins du galo, notamment en prenant en compte les préconisations énoncées dans le rapport sur le galo adopté par le Conseil culturel de Bretagne le 6 juin 2015.
- Intervenir auprès de l'État pour améliorer le statut du galo.

1. Respecter le droit d'utiliser, protéger et transmettre le galo dans le cadre des droits humains fondamentaux

- a. Respecter et faire connaître les droits culturels dans le domaine des langues, conformément aux engagements et aux obligations internationales de la France, en cohérence avec l'article 103 de la loi NOTRe. (*voir annexe 1*)
- b. Respecter en Haute-Bretagne les principes énoncés à l'article 7 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires sans attendre sa ratification par l'État. (*voir annexe 2*)
- c. En particulier, respecter l'aire géographique du galo : agir en faveur de la réunification de la Bretagne ; en l'état actuel du découpage régional, coopérer étroitement avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique et le Conseil régional des Pays de la Loire pour que la pérennisation du galo soit effective dans toute la Haute-Bretagne.
- d. En matière de gestion de la diversité linguistique, fonder la politique régionale sur les principes de la Déclaration universelle des droits linguistiques (<http://www.linguistic-declaration.org/versions/frances.pdf>).

2. Mettre en place les moyens d'une politique régionale volontariste pour le galo

- a. Définir une politique linguistique adaptée au galo, dotée d'un budget et de dispositifs spécifiques.
- b. Augmenter de façon très significative les fonds affectés au galo. (*voir annexe 3*)
- c. Nommer un-e élu-e référent-e pour la politique linguistique en faveur du galo.
- d. Recruter du personnel affecté à la politique en faveur du galo.
- e. Veiller à la cohérence, à l'égalité de traitement, à l'équité entre les langues dans le cadre de la politique linguistique de la Région.

- f. Améliorer la place du gallo dans la Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région, en visant une égalité de traitement, notamment sur les bases suivantes en matière d'affichage :
- bilinguisme français-gallo ou trilinguisme français-gallo-breton en Haute-Bretagne,
 - bilinguisme français-breton ou trilinguisme français-breton-gallo en Basse-Bretagne.

3. Définir et mettre en oeuvre une politique adaptée aux besoins du gallo, notamment en prenant en compte les préconisations énoncées dans le rapport sur le gallo adopté par le Conseil culturel de Bretagne le 6 juin 2015

- a. Favoriser la mise en place d'un plan d'urgence d'inventaire linguistique à travers toute la Haute-Bretagne et développer les connaissances sur le gallo pour renforcer la transmission.
- b. Renforcer l'enseignement, la formation et tous autres vecteurs de transmission linguistique.
- c. Informer les citoyens de toute la Bretagne sur les deux langues régionales et les sensibiliser aux mesures à prendre pour revitaliser ces langues.
- d. Accroître la visibilité du gallo dans l'espace public, notamment en s'appuyant sur la campagne de mobilisation « du Galo, dam Yan, dam Vèr ».
- e. Amplifier la place du gallo au sein des politiques culturelles.
- f. Améliorer la visibilité des pratiques culturelles et artistiques où s'exprime le gallo.
- g. Favoriser l'accompagnement et la coordination des acteurs à travers la Haute-Bretagne pour œuvrer en faveur de la pérennité du gallo, notamment par la mise en place d'un organisme dédié.
- h. Soutenir l'emploi gallophone et favoriser la prise en compte du gallo dans certains métiers (aide à la personne, santé, médias...).
- i. Établir des contrats d'objectifs avec les associations œuvrant en faveur du gallo.
- j. Favoriser les coopérations avec d'autres groupes et communautés linguistiques : breton, langues d'oïl, langues romanes, autres langues du monde.

4. Intervenir auprès de l'État pour améliorer le statut du gallo

- a. Œuvrer en faveur de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.
- b. Soutenir l'adoption d'une loi-cadre en vue d'accorder un véritable statut aux langues de France.
- c. Solliciter un transfert ou une délégation de compétence en matière de politique linguistique.

ANNEXES

1. Respecter et faire connaître les droits culturels dans le domaine des langues

Pour améliorer l'application du droit international en Haute-Bretagne, les régions doivent s'engager à respecter les engagements de la France en matière de droits culturels, et donc linguistiques. Elles doivent aussi faire connaître ces droits aux citoyens.

La notion de droits culturels a été intégrée à l'article 103 de la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 : « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* ».

Cette notion de droits culturels renvoie également à la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001).

Elle renvoie enfin au « droit de chacun de participer à la vie culturelle » inscrit à l'article 15 (paragraphe 1a) du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) qui s'applique de droit en France (texte ratifié le 4 novembre 1980 sans réserves sur l'article 15). Cet article a été explicité en 2009 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies dans un document intitulé « Observation générale n° 21 ». Il implique de nombreux droits pour les locuteurs qui, pour l'essentiel, restent à mettre en œuvre pour le gallo.

2. Extrait de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Article 7 – Objectifs et principes

1. En matière de langues régionales ou minoritaires, dans les territoires dans lesquels ces langues sont pratiquées et selon la situation de chaque langue, les Parties fondent leur politique, leur législation et leur pratique sur les objectifs et principes suivants :
 - a. la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle;
 - b. le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire, en faisant en sorte que les divisions administratives existant déjà ou nouvelles ne constituent pas un obstacle à la promotion de cette langue régionale ou minoritaire;
 - c. la nécessité d'une action résolue de promotion des langues régionales ou minoritaires, afin de les sauvegarder;
 - d. la facilitation et/ou l'encouragement de l'usage oral et écrit des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique et dans la vie privée;
 - e. le maintien et le développement de relations, dans les domaines couverts par la présente Charte, entre les groupes pratiquant une langue régionale ou

contact : « Epllètè pour le galo »

c/o Bertègn Galèzz – 26 rabinn / avenue Donzelot – 35700 Renn / Rennes
 contact@bertegn-galezz.bzh – 02 99 38 97 65

- minoritaire et d'autres groupes du même Etat parlant une langue pratiquée sous une forme identique ou proche, ainsi que l'établissement de relations culturelles avec d'autres groupes de l'Etat pratiquant des langues différentes;
- f. la mise à disposition de formes et de moyens adéquats d'enseignement et d'étude des langues régionales ou minoritaires à tous les stades appropriés;
 - g. la mise à disposition de moyens permettant aux non-locuteurs d'une langue régionale ou minoritaire habitant l'aire où cette langue est pratiquée de l'apprendre s'ils le souhaitent;
 - h. la promotion des études et de la recherche sur les langues régionales ou minoritaires dans les universités ou les établissements équivalents;
 - i. la promotion des formes appropriées d'échanges transnationaux, dans les domaines couverts par la présente Charte, pour les langues régionales ou minoritaires pratiquées sous une forme identique ou proche dans deux ou plusieurs Etats.
2. Les Parties s'engagent à éliminer, si elles ne l'ont pas encore fait, toute distinction, exclusion, restriction ou préférence injustifiées portant sur la pratique d'une langue régionale ou minoritaire et ayant pour but de décourager ou de mettre en danger le maintien ou le développement de celle-ci. L'adoption de mesures spéciales en faveur des langues régionales ou minoritaires, destinées à promouvoir une égalité entre les locuteurs de ces langues et le reste de la population ou visant à tenir compte de leurs situations particulières, n'est pas considérée comme un acte de discrimination envers les locuteurs des langues plus répandues.
 3. Les Parties s'engagent à promouvoir, au moyen de mesures appropriées, la compréhension mutuelle entre tous les groupes linguistiques du pays, en faisant notamment en sorte que le respect, la compréhension et la tolérance à l'égard des langues régionales ou minoritaires figurent parmi les objectifs de l'éducation et de la formation dispensées dans le pays, et à encourager les moyens de communication de masse à poursuivre le même objectif.
 4. En définissant leur politique à l'égard des langues régionales ou minoritaires, les Parties s'engagent à prendre en considération les besoins et les vœux exprimés par les groupes pratiquant ces langues. Elles sont encouragées à créer, si nécessaire, des organes chargés de conseiller les autorités sur toutes les questions ayant trait aux langues régionales ou minoritaires.
 5. Les Parties s'engagent à appliquer, *mutatis mutandis*, les principes énumérés aux paragraphes 1 à 4 ci-dessus aux langues dépourvues de territoire. Cependant, dans le cas de ces langues, la nature et la portée des mesures à prendre pour donner effet à la présente Charte seront déterminées de manière souple, en tenant compte des besoins et des vœux, et en respectant les traditions et les caractéristiques des groupes qui pratiquent les langues en question.

3. Augmenter de façon très significative les fonds affectés au gallo

Les budgets attribués au gallo par la Région Bretagne sont actuellement de l'ordre du centième de ceux affectés au breton. La part du gallo n'a d'ailleurs pas progressé depuis 2010. Pourtant ces deux « langues de Bretagne » ont été reconnues formellement par la

Région en 2004 et elles comptent à peu près le même nombre de locuteurs (sondage TMO Régions pour Bretagne Culture Diversité de 2014).

Les sommes attribuées au gallo ne sont pas du tout adaptées aux besoins du gallo, face à l'effondrement du nombre de locuteurs depuis les années 1950 et à l'urgence d'agir pour transmettre le gallo aux nouvelles générations et aux arrivants.

Par ailleurs, un tel écart budgétaire est insoutenable et injustifiable auprès des citoyens. Il est également contraire aux principes directeurs d'égalité de dignité et d'accès équitable de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 (texte auquel fait référence l'article 103 de la loi NOTRe promulguée en août 2015).

Un changement de cap s'impose au sein de la politique linguistique régionale : tout en poursuivant son action en faveur du breton, la Région Bretagne doit renforcer considérablement ses efforts pour le gallo.



« EPLLETE POUR LE GALO »
c/o Bertègn Gallèzz
26 rabinn / avenue Donzelot
35700 RENNES

Rennes, le 12 Novembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 9 octobre dernier dans lequel vous avez bien voulu me faire part de vos souhaits d'évolution de la politique linguistique du Conseil régional de Bretagne en faveur du gallo a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Lors de notre rencontre, le lundi 26 octobre dernier, en présence notamment de Kaourintine Hulaud, conseillère régionale, je vous ai fait part de mon attachement pour la préservation et pour le développement du gallo mais aussi de ma volonté de renforcer l'action de l'institution régionale.

En 2004, vous le rappelez dans votre courrier, le Conseil régional de Bretagne a adopté à l'unanimité une résolution reconnaissant officiellement le breton et le gallo, comme langues de Bretagne aux côtés de la langue française.

Depuis cette date, nous avons mis en place diverses actions pour valoriser le gallo. Je pense notamment à la signalétique trilingue sur nos bâtiments administratifs, au siège à Patton, mais aussi à Beaugard, à Courcy et sur les sites des voies navigables. Je pense également à la mise en place des prix du gallo qui permettent de valoriser les meilleures initiatives. Je pense aussi à la mise en place de la semaine du gallo ; il faudra d'ailleurs à ce sujet que nous simplifions les dossiers de demande de financement. Un soutien est également apporté au fonctionnement des associations qui œuvrent en faveur du gallo ainsi qu'aux différentes initiatives qui émanent des territoires.

J'ai bien conscience que ces avancées doivent être aujourd'hui amplifiées. Aussi, si vous me renouvez votre confiance en décembre prochain, je m'engage, non seulement, à poursuivre les actions engagées mais à les renforcer en accompagnant notamment davantage les projets des structures œuvrant pour le gallo. J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport sur le gallo émanant du Conseil culturel. Un rapport d'une excellente qualité dans lequel nous pourrions reprendre un certain nombre de préconisations. Ce rapport contribuera à l'écriture d'une prochaine politique linguistique en faveur du gallo en faisant suite aux assises que j'organiserai en début de mandat. L'objectif de ces assises permettra d'offrir à tous les gallophiles un temps d'échange et de trouver les moyens permettant à nouveau de se réapproprier leur langue. Par ailleurs, nous apporterons un soutien pour le développement de la charte et du label « du gallo, dam yan, dam vèr ! ». Nous vous accompagnerons aussi dans la mise en place d'une structure de coordination. Je vous informe que je désignerai un(e) élu(e) en charge du gallo et dans les services du Conseil régional, un agent sera spécifiquement dédié à la politique en faveur du gallo.

contact@ledrian2015.bzh

www.ledrian2015.bzh  @LeDrian2015  Jean-Yves Le Drian

POUR

LA BRETAGNE
AVEC JEAN-YVES
LE DRIAN

Pour être au plus près des réalités, je souhaite vous préciser que nous avons pris l'attache de Philippe Blanchet, universitaire à Rennes II, pour actualiser l'étude menée sur l'aspect sociolinguistique du gallo en Bretagne.

Soyez assuré de mon écoute et de ma volonté de servir au mieux l'ensemble des acteurs qui participent à la valorisation du gallo.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, **Mesdames et Messieurs**, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien cordialement

JY Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN

contact@ledrian2015.bzh

www.ledrian2015.bzh  [@LeDrian2015](https://twitter.com/LeDrian2015)  [Jean-Yves Le Drian](#)



UNE AUTRE VOIE
POUR LA BRETAGNE

Écologique, Citoyenne, Solidaire

Une Autre Voie pour la Bretagne

1, Carrefour Jouaust

35000 RENNES

Bertègn Galèzz

26 rabinn/avenue Donzelot

35700 RENN / RENNES

Objet : Réponse à votre courrier et aux propositions « Epllètè pour le galo »

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 30 octobre, adressé à l'ensemble des listes candidates aux élections régionales de décembre 2015. Dans ce courrier, vous nous avez fait part de votre souhait de connaître la position et les propositions de la liste « Une Autre Voie pour la Bretagne » vis-à-vis de la question de la politique linguistique bretonne et notamment de l'avenir du gallo.

Nous avons consacré un chapitre entier aux « Langues et identités de Bretagne ». Des propositions ont été faites sur ce thème, par les citoyens, sur notre plateforme collaborative : <https://www.ecologie-2015.bzh/>.

Nous avons intégré ces propositions dans notre programme, que nous avons le plaisir de vous faire parvenir joint à ce courrier. Dans ce programme, vous trouverez au chapitre « *Identités bretonnes : Faire vivre les langues et cultures de Bretagne* » l'ensemble des engagements et des mesures concrètes que nous souhaitons prendre en tant qu'élus pour défendre le patrimoine linguistique de notre région, et notamment le gallo : sa visibilité, son utilisation et sa transmission.

Nous avons lu avec attention les propositions « Epllètè pour le galo » que vous formulez dans la seconde partie de votre courrier. Nous avons eu le plaisir de constater que nous nous rejoignons sur de nombreux points et que bon nombre de vos propositions sont reprises dans notre programme !

Par ailleurs, les prises de position récentes de nos élus sortants témoignent de cet engagement pour une reconnaissance des langues régionales qui soit à la hauteur :

- Lors de la dernière session plénière du Conseil Régional, qui s'est tenue les 15 et 16 octobre dernier, nous avons voté contre l'adoption de la « *Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne* ». (En pièce jointe, l'intervention de Yannik Bigouin lors de la session).
- Nous nous sommes aussi indigné-e-s de la récente non-ratification de la Charte des langues régionales au Sénat. Il est temps que la France reconnaisse que l'on peut être uni dans la diversité. Les écologistes demandent une application pleine et entière de la Charte, pour une reconnaissance effective des langues et cultures régionales. (En pièce jointe, le communiqué de presse que nous avons publié.)

Enfin, je tiens enfin à vous témoigner de mon soutien et de celui de la liste à votre association dont les objectifs rejoignent les nôtres. Tout ce qui peut contribuer à faire vivre le lien entre les habitant-es de notre territoire et faire vivre nos cultures et langues doit être défendu. Pour ajouter une note plus personnelle, la question du gallo me tient particulièrement à cœur, en étant moi-même locuteur (mais ne sachant malheureusement pas l'écrire), c'est pourquoi je soutiens tout particulièrement votre démarche.

Je vous prie d'accepter mes plus sincères salutations,

Pour la liste « Une Autre Voie pour la Bretagne »
René Louail,
candidat à la présidence de la Région Bretagne



Strollad dilennidi
e Kuzul Rannvro



Groupe des élu-e-s
au Conseil régional
de Bretagne

Session du Conseil régional de Bretagne du 15 et 16 octobre 2015

Intervention sur le bordereau « Convention langues régionales »

**Yannik Bigouin pour Europe Écologie Les Verts
Bretagne**

Cher-e-s collègues,
Kenvroiz kêr,

Avant d'intervenir sur la convention que vous nous proposez je souhaite ici rendre hommage à deux chantres des langues de Bretagne récemment disparus : **Albert Poulain**, infatigable collecteur et transmetteur de la culture de haute-Bretagne dans toute sa diversité rurale et **Herri Ar Borgn**, animateur à radio Bro Gwened et auteur en langue bretonne. Tandis que nous fêtons les 40 ans de la Bogue d'or à Redon, à l'autre bout de la Bretagne, à Plouguerneau, les 50 ans de théâtre en langue bretonne avec Strollad ar Vro Bagan, et bientôt les 10 ans de Diskouarn qui s'occupe du développement du breton dans les crèches - des structures qui soit dit en passant non aucune aide de l'État - on appréhende bien les vies données, le travail parcouru depuis les années 60, d'une société entière, pour redonner toute dignité à la langue bretonne et au gallo. Parler breton ou gallo c'est évidemment bien plus qu'un moyen de communication ou qu'un patrimoine immatériel. C'est indéniablement une façon unique de comprendre et voir le monde. Comment vous exprimer l'admiration que j'ai pour ces générations d'hommes et de femmes qui ne recherchent pas à ce que leurs actions cotées en bourse leur rapportent le plus, ni même ne recherchent pas à être tête de liste pour les élections régionales mais donnent sans compter de manière désintéressée pour notre bien commun : les langues de Bretagne. Ce sont, eux, nos meilleurs ministres, pacifistes et non violents.

Et voilà qu'arrive cette convention majeure qui norme les engagements entre l'Etat et la région sur les langues de Bretagne. Il y a 2 ans, j'avais écrit à notre cher recteur d'académie car il refusait de mettre la devise républicaine en bilingue sur les lycées de Bretagne prétextant, sans rire, la mise à mal de l'unité française. Aux échos que j'ai eu des dernières négociations avec lui pour ce texte, il n'a pas beaucoup évolué sur ce sujet.

Que dire de cette convention ? Qu'elle est particulièrement décevante. Elle montre par les faits que la France est un pays particulier qui à un problème avec ses langues régionales, avec les peuples qui la compose et ça ne date pas d'aujourd'hui. Le pilonnage cette semaine par la majorité sénatoriale d'un débat parlementaire possible autour de la ratification de la charte régionale des langues régionales et minoritaires en est la malheureuse illustration. Facile n'est-ce pas, ensuite, de dire que c'est la faute des autres de ne pas honorer la promesse de M Hollande de ratifier la charte ?

De notre côté, personne ne peut décrier l'honnêteté et la ténacité de notre vice-Présidente aux langues de Bretagne sur ces sujets. Elle fait partie de ces militantes tenaces que je mets au même rang que les défenseurs des langues de Bretagne félicités dans mon début d'intervention.

Mais à un moment, cher-e-s collègues, même avec la meilleure volonté du monde du côté du conseil régional du Bretagne, ça suffit ! **Trawalc'h !**

Nous avons normalement de l'appui à Paris avec au moins 3 ministres bretons dont deux élus régionaux qui ont répété à l'envi, dans cet hémicycle, leur attachement au développement de nos langues. Résultat : nous ne bénéficierons aujourd'hui que de cette maigre convention qui ne nous attribue encore que des « brujunigoù », des miettes améliorées à la va-vite par amendements du président.

Ecoutez bien les termes du « champ lexical » de ce texte - comme ont dit au bacc de français- : *sera encouragée, attention soutenue, l'Etat veillera. Mieux encore : il est possible d'envisager...* et puis quoi encore ? C'est celui du flou, de l'approximation, du conditionnel... bref, on comprend facilement que cette convention ne sera jamais respectée, du moins du côté de l'Etat, faute de volonté.

A partir de cette production bien légère en intentions fermes, nos interrogations portent d'abord sur les « comment ? » Comment concrétiser ces vœux qui n'ont ni échéanciers, ni objectifs et plans d'actions précis ?

Dans le contenu, quelques exemples de données inacceptables :

- 1.1.2 L'enseignement bilingue français-breton

- « L'Etat s'engage sur la durée de la convention de tout mettre en œuvre pour ouvrir des nouveaux sites bilingues (...) en fonction des réalités territoriales, selon le pouvoir d'appréciation porté par le recteur ». En somme la région propose et l'Etat, par la voix du recteur, dispose. **Trawalc'h !**

- L'objectif chiffré d'enfants scolarisés en classes bilingues pour 2020 reste le même que nous avons pour 2010 ! Nous stagnons pour le moment à 16 000 enfants et même à 20 000 cela ne représentera que 3% des élèves de l'académie du 1er et 2nd degré. **Trawalc'h !**

- On y évoque l'enseignement à l'UBO et à Rennes 2 mais rien pour l'Université de Bretagne Sud ou l'Université de Nantes, comment se fait t-il que deux universités bretonnes ne proposent pas de cursus en langue bretonne comme les autres ? **Trawalc'h**

Voilà ce qu'il eut fallu dans ce texte pour relever le défi qui est le nôtre : un document volontariste, ambitieux, qui fait rêver avec une meilleure négociation avec l'Etat et ... :

- **Comme en Corse**, nous souhaitons la généralisation de l'initiation à la langue bretonne tout au long du primaire en proposant à toutes les écoles d'atteindre, d'ici 2020, 3 heures par semaine.

- **Comme en Alsace** il nous faut un plan programmé et structuré avec une carte scolaire prévisionnelle d'ouvertures de classes pour l'enseignement bilingue. A titre de comparaison, la convention-cadre signée en mars 2015 par l'Etat et la région Alsace et les deux départements alsaciens pose, par exemple, comme objectif de passer de 13 à 25 % d'élèves dans ce cursus à l'entrée en classe de 6ème à l'horizon 2030. La procédure d'ouverture des sites bilingues a été mise en place et publiée par l'académie de Strasbourg, avec un calendrier connu de tous les acteurs. A la rentrée 2015, 63 classes bilingues de plus dans le 1er degré ont été comptabilisées ainsi que 8 nouveaux collèges assurant la continuité de la

filière bilingue.

Enfin, comme cela à été le cas en Finistère avec le conseil général, nous souhaitons que la région organise, en pleine responsabilité, une campagne « Quêteurs de mémoire – Klaskerien ha treizherien soñjoù » à l'échelle de la Bretagne. Cette opération originale menée en Finistère durant quelques années a rencontré un franc succès. L'enjeu est de taille ! Nous arrivons aux dernières générations de brittophones de naissance. Nous pourrions financer des rencontres régulières entre jeunes scolarisés en bilingue ou à Diwan et brittophones de naissance. Pour l'avoir organisé il y a 10 ans, je peux vous dire que les effets étaient très bénéfiques : socialement, pour l'enrichissement de la langue mais aussi tout simplement pour faire tomber les murs des idées préconçus entre « sachants » et apprenants.

Pourquoi ce qui est possible ailleurs, ne l'est pas chez nous ?

Attention enfin à la parité de niveau dans les 2 langues dans les classes bilingues. Il faut que les élèves de la filière bilingue publique soient aussi capables en breton qu'en français et renforcer l'exigence d'un enseignement de qualité, tout autant en breton qu'en français. Il faut donc que les enseignants puissent dépasser cette parité horaire en faveur de la langue bretonne, l'exposition à la langue n'étant pas suffisante en dehors de l'école.

Il y aurait tant à dire et à faire encore : sur le bilinguisme des panneaux routiers, une campagne de communication prénatale comme cela a eu lieu en Finistère, l'accompagnement des familles qui font le choix du bilinguisme, la formation des fonctionnaires, le recrutement des enseignants, la place de la langue dans les annonces du TER que je réclame depuis près de 6 ans.... Mais vous serez nombreux j'imagine à la manifestation pour les langues samedi 24 octobre à Carhaix pour montrer que vous êtes tous des fervents défenseurs du breton ou du gallo. Comme souvent avant chaque élection...

Pour terminer, écoutons ce que le grand poète groisillion, Yann-Ber Calloc'h nous dit dans une lettre à Achille Collin du 12 Octobre 1915, il y-a un siècle, oui un siècle ! : *« aussitôt la paix signée, que l'on fasse circuler en Bretagne une sorte de pétition au gouvernement, demandant l'enseignement de la langue et de l'histoire de la Bretagne dans toutes les écoles secondaires et supérieures de toute la Bretagne. Les signataires de cette pétition ? Tout le monde, mais avant tout les soldats, ceux qui auront versés leur sang pour la France, officiers, sous-officiers, simples soldats, marins »*. Une voix surgit des tranchées de la Meuse ou l'auteur de *War en deulin* a laissé sa vie. L'entendons-nous cet appel ?

Il n'y a toujours pas d'histoire de Bretagne enseignée, langue bretonne et gallèse sont sous perfusion, des sénateurs traitent en ce moment nos langues avec mépris et nous avons cette timide convention mal négociée, mal fagotée, avec un recteur d'Académie qui se moque franchement de nous. Faudra-t-il une guerre des tranchées avec l'Etat pour modifier le rapport de force ?

Voilà cher-e-s collègues !

Là où ils sont, Yann-Ber Calloc'h, Albert Poulain, Herri Ar Borgn et tant d'autres peuvent se dire qu'ils n'ont certes pas travaillé pour rien car de nouvelles générations prennent le relais du plaisir à transmettre les langues et cultures populaires mais nous croyons sincèrement que ce document n'est pas à la hauteur de leurs combats ni des

enjeux pour faire vivre les langues de Bretagne.

Pour la première fois sur cette politique, nous voterons donc contre. Contre son manque d'ambition général freiné par un Etat complètement à l'Ouest sur ces sujets et non pas contre le *startijenn* et l'enthousiasme et la bonne foi que met notre vice-présidente dans son mandat depuis le début.

Trawalc'h !



UNE AUTRE VOIE POUR LA BRETAGNE

Écologique, Citoyenne, Solidaire

COMMUNIQUE DE PRESSE
Kemennadenn d'ar Gazetennerien
Communiqué de presse
Kemennadenn d'ar Gazetennerien

Ratification de la Charte des langues régionales : stop au double discours !

La duplicité de la droite apparaît une nouvelle fois au grand jour. La quasi-totalité des sénateurs LR et UDI de Bretagne ont en effet rejeté la ratification de la charte des langues régionales et minoritaires au Sénat. Pire, ils ont même refusé tout débat en retirant purement et simplement la proposition de loi de l'ordre du jour !

Régionalistes en Bretagne, jacobins à Paris : jusqu'à quand durera le double discours ? Le député Marc Le Fur peut-il sérieusement continuer à faire croire que son parti défend un vrai statut pour les langues de Bretagne quand son propre voisin Michel Vaspert et le conseiller régional sortant Dominique de Legge ont enterré toute perspective de voir la France respecter les textes internationaux en la matière ?

Mais la droite n'est pas la seule responsable. Le manque d'enthousiasme patent du Parti socialiste est pour beaucoup dans cet échec. Pourquoi avoir attendu la perte de la majorité au Sénat, en 2014, pour soumettre au vote la ratification de la Charte ? Réforme historique, celle-ci méritait d'être mise en œuvre dès que possible, au début de la mandature.

Les langues régionales font aujourd'hui les frais des stratégies politiciennes. Les écologistes demandent une application pleine et entière de la Charte, pour une reconnaissance effective des langues et cultures régionales. **La Bretagne, la France et l'Europe sont riches de la pluralité de leurs cultures, il est temps que la France reconnaisse que l'on peut être unis dans la diversité.**

René Louail, candidat à la présidence de la Région Bretagne pour la liste de rassemblement écologiste
Une autre voie pour la Bretagne



Relations presse & Communication
Christel Ambrsalli
Europe Écologie Les Verts Bretagne
presse@uneautrevoie-bretagne.bzh • 06 68 67 70 91
[http://uneautrevoie-bretagne.bzh]
[http://elus-bretagne.eelv.fr]
@eelvbzh • @LouailRene • @AutreVoieBzh

élections
Régionales
Bretagne

Rennes, mardi 3 novembre 2015

*à l'attention des candidats
aux élections régionales de décembre 2015
en région Pays de la Loire*

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes des associations concernées par l'avenir du gallo. Nous nous adressons à vous à l'occasion des élections régionales de décembre prochain pour vous faire part de nos souhaits d'évolution de la politique de la Région Pays de la Loire en faveur du gallo. Nous souhaitons aussi connaître vos intentions en la matière. Pour cela nous attendons avec impatience votre réponse que nous rendrons publique. Nous sommes également prêts à vous rencontrer pour en discuter.

Depuis plus de trente ans, la Loire-Atlantique se trouve mise à l'écart du processus de récupération de la langue galloise, essentiellement pour des raisons administratives. Par exemple, le gallo est enseigné au lycée dans l'Académie de Rennes depuis septembre 1983. Par ailleurs la Région Bretagne conduit une politique linguistique qui se traduit par un soutien aux acteurs associatifs du gallo. La conjugaison des initiatives sociales et du début de reconnaissance institutionnelle a ainsi permis l'émergence progressive d'une conscience des enjeux de la transmission du gallo dans tout le nord de l'aire gallophone. Cependant les habitants de la Loire-Atlantique ne bénéficient que très peu de ces évolutions, principalement en raison des découpages académique et régional et de la très faible prise en compte du gallo par les institutions dans ce territoire.

Il est donc absolument urgent que la Région Pays de la Loire définisse désormais une véritable politique en faveur de la sauvegarde et de la transmission du gallo et qu'elle coopère avec la Région Bretagne en la matière. Il est aussi urgent et important qu'elle désigne des interlocuteurs référents en son sein pour le gallo et les autres langues régionales du territoire. Enfin des dispositifs adaptés et des moyens budgétaires doivent être mis en place en vue d'une amélioration effective des droits humains fondamentaux des locuteurs du gallo en Loire-Atlantique, conformément au droit international applicable en France.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Agence Culturelle Bretonne de Loire-Atlantique – Andon dou Galo – Assemblés Gallèses
Association des Enseignants de Gallo – Astour – Bertègn Galèzz – Bertègn Galèzz 22 Le gallo en scène
CAC Sud 22 Marc Le Bris – Centre Culturel Breton de Saint-Malo – Cercle Celtique de Redon
Cercle Celtique de Rennes – Chubri – Compagnie du Grenier Vert – La Cariqhelle – La Cotrie – Dihun
Ecole du Rna – Entente Bretonne du Pays d'Oust et de Vilaine – Gallo Tonic (35) – Galo Tertout (44)
La Granjagoul (35) – Kendeskiñ – Plum' FM (56) – La Parebatte (35) – Pouëvr'et Seu (44 & 56)
Tradior – Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux (UBAPAR)

contact : « Epllètè pour le galo »
c/o Bertègn Galèzz – 26 rabinn / avenue Donzelot – 35700 Renn / Rennes
contact@bertegn-galez.bzh – 02 99 38 97 65

Epllètè pour le galo

Agir d'urgence pour le galo

Propositions de politique publique pour le galo
à l'attention des candidats aux élections régionales de décembre 2015
en région Pays de la Loire

- Respecter le droit d'utiliser, protéger et transmettre le galo dans le cadre des droits humains fondamentaux.
- Mettre en place les moyens d'une politique régionale volontariste pour le galo et les autres langues régionales en Pays de la Loire.
- Définir et mettre en oeuvre une politique adaptée aux besoins du galo.
- Intervenir auprès de l'État pour améliorer le statut du galo.

1. Respecter le droit d'utiliser, protéger et transmettre le galo dans le cadre des droits humains fondamentaux

- a. Respecter et faire connaître les droits culturels dans le domaine des langues, conformément aux engagements et aux obligations internationales de la France, en cohérence avec l'article 103 de la loi NOTRe. *(voir annexe 1)*
- b. Respecter les principes énoncés à l'article 7 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires sans attendre sa ratification par l'État. *(voir annexe 2)*
- c. En particulier, coopérer étroitement avec le Conseil régional de Bretagne pour que la pérennisation du galo soit effective et cohérente dans toute l'aire gallophone, conformément au paragraphe 1-b de l'article 7 de ladite Charte. *(voir annexe 2)*
- d. En matière de gestion de la diversité linguistique, fonder la politique régionale sur les principes de la Déclaration universelle des droits linguistiques (<http://www.linguistic-declaration.org/versions/frances.pdf>).

2. Mettre en place les moyens d'une politique régionale volontariste pour le galo et les autres langues de la région

- a. Définir une politique spécifique en faveur des langues régionales (en lien avec l'ensemble des compétences régionales telles que la culture, les lycées, les transports, l'économie...), en cohérence avec la compétence « promotion des langues régionales » inscrite à l'article 104 de la loi NOTRe. *(voir annexe 3)*
- b. Définir une politique adaptée aux besoins du galo, dotée d'un budget et de dispositifs spécifiques, et la faire connaître auprès des acteurs de la région.
- c. Augmenter de façon très significative les fonds affectés au galo. *(voir annexe 4)*
- d. Nommer un-e élu-e référent-e pour la politique en faveur des langues de la région.
- e. Recruter du personnel affecté à la politique en faveur des langues de la région.

- f. Introduire le gallo dans le fonctionnement de la Région Pays de la Loire, notamment par la mise en place d'une signalétique français-gallo des équipements régionaux situés en Loire-Atlantique.

3. Définir et mettre en oeuvre une politique adaptée aux besoins du gallo

- a. Favoriser la mise en place d'un plan d'urgence d'inventaire linguistique à travers toute la Loire-Atlantique et toute l'aire gallophone, et développer les connaissances sur le gallo pour renforcer la transmission (notamment en soutenant la recherche sur le gallo à l'Université de Nantes).
- b. Favoriser l'enseignement, la formation et tous autres vecteurs de transmission linguistique.
- c. Informer les citoyens de toute la région sur les langues régionales et les sensibiliser aux mesures à prendre pour revitaliser ces langues.
- d. Accroître la visibilité du gallo dans l'espace public, notamment en s'appuyant sur la campagne de mobilisation « du Galo, dam Yan, dam Vèr ».
- e. Prendre en compte le gallo au sein des politiques culturelles et artistiques.
- f. Améliorer la visibilité des pratiques culturelles et artistiques où s'exprime le gallo.
- g. Favoriser l'accompagnement et la coordination transrégionale des acteurs à travers l'aire gallophone pour œuvrer en faveur de la pérennité du gallo, notamment par la mise en place d'un organisme dédié.
- h. Soutenir l'emploi gallophone et favoriser la prise en compte du gallo dans certains métiers (aide à la personne, santé, médias...).
- i. Établir des contrats d'objectifs avec les associations œuvrant en faveur du gallo.
- j. Favoriser les coopérations avec d'autres groupes et communautés linguistiques : breton, langues d'oïl, langues romanes, autres langues du monde.
- k. Prendre en compte les préconisations exposées dans le rapport sur le gallo adopté par le Conseil culturel de Bretagne le 6 juin 2015 (document destiné à l'ensemble des institutions publiques concernées par l'aire gallophone).

4. Intervenir auprès de l'État pour améliorer le statut du gallo

- a. Solliciter la mise en place d'enseignements de gallo (dans les lycées) et de langue et culture gallèse (dans les collèges) dans l'Académie de Nantes, comme cela existe déjà dans l'Académie de Rennes.
- b. Œuvrer en faveur de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.
- c. Soutenir l'adoption d'une loi-cadre en vue d'accorder un véritable statut aux langues de France.

ANNEXES

1. Respecter et faire connaître les droits culturels dans le domaine des langues

Pour améliorer l'application du droit international dans l'aire gallophone (ou « Haute-Bretagne »), les régions doivent s'engager à respecter les engagements de la France en matière de droits culturels, et donc linguistiques. Elles doivent aussi faire connaître ces droits aux citoyens.

La notion de droits culturels a été intégrée à l'article 103 de la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 : « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* ».

Cette notion de droits culturels renvoie également à la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001).

Elle renvoie enfin au « droit de chacun de participer à la vie culturelle » inscrit à l'article 15 (paragraphe 1a) du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) qui s'applique de droit en France (texte ratifié le 4 novembre 1980 sans réserves sur l'article 15). Cet article a été explicité en 2009 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies dans un document intitulé « Observation générale n° 21 ». Il implique de nombreux droits pour les locuteurs qui, pour l'essentiel, restent à mettre en œuvre pour le gallo.

2. Extrait de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Article 7 – Objectifs et principes

1. En matière de langues régionales ou minoritaires, dans les territoires dans lesquels ces langues sont pratiquées et selon la situation de chaque langue, les Parties fondent leur politique, leur législation et leur pratique sur les objectifs et principes suivants :
 - a. la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle;
 - b. le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire, en faisant en sorte que les divisions administratives existant déjà ou nouvelles ne constituent pas un obstacle à la promotion de cette langue régionale ou minoritaire;
 - c. la nécessité d'une action résolue de promotion des langues régionales ou minoritaires, afin de les sauvegarder;
 - d. la facilitation et/ou l'encouragement de l'usage oral et écrit des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique et dans la vie privée;

- e. le maintien et le développement de relations, dans les domaines couverts par la présente Charte, entre les groupes pratiquant une langue régionale ou minoritaire et d'autres groupes du même Etat parlant une langue pratiquée sous une forme identique ou proche, ainsi que l'établissement de relations culturelles avec d'autres groupes de l'Etat pratiquant des langues différentes;
 - f. la mise à disposition de formes et de moyens adéquats d'enseignement et d'étude des langues régionales ou minoritaires à tous les stades appropriés;
 - g. la mise à disposition de moyens permettant aux non-locuteurs d'une langue régionale ou minoritaire habitant l'aire où cette langue est pratiquée de l'apprendre s'ils le souhaitent;
 - h. la promotion des études et de la recherche sur les langues régionales ou minoritaires dans les universités ou les établissements équivalents;
 - i. la promotion des formes appropriées d'échanges transnationaux, dans les domaines couverts par la présente Charte, pour les langues régionales ou minoritaires pratiquées sous une forme identique ou proche dans deux ou plusieurs Etats.
2. Les Parties s'engagent à éliminer, si elles ne l'ont pas encore fait, toute distinction, exclusion, restriction ou préférence injustifiées portant sur la pratique d'une langue régionale ou minoritaire et ayant pour but de décourager ou de mettre en danger le maintien ou le développement de celle-ci. L'adoption de mesures spéciales en faveur des langues régionales ou minoritaires, destinées à promouvoir une égalité entre les locuteurs de ces langues et le reste de la population ou visant à tenir compte de leurs situations particulières, n'est pas considérée comme un acte de discrimination envers les locuteurs des langues plus répandues.
 3. Les Parties s'engagent à promouvoir, au moyen de mesures appropriées, la compréhension mutuelle entre tous les groupes linguistiques du pays, en faisant notamment en sorte que le respect, la compréhension et la tolérance à l'égard des langues régionales ou minoritaires figurent parmi les objectifs de l'éducation et de la formation dispensées dans le pays, et à encourager les moyens de communication de masse à poursuivre le même objectif.
 4. En définissant leur politique à l'égard des langues régionales ou minoritaires, les Parties s'engagent à prendre en considération les besoins et les vœux exprimés par les groupes pratiquant ces langues. Elles sont encouragées à créer, si nécessaire, des organes chargés de conseiller les autorités sur toutes les questions ayant trait aux langues régionales ou minoritaires.
 5. Les Parties s'engagent à appliquer, *mutatis mutandis*, les principes énumérés aux paragraphes 1 à 4 ci-dessus aux langues dépourvues de territoire. Cependant, dans le cas de ces langues, la nature et la portée des mesures à prendre pour donner effet à la présente Charte seront déterminées de manière souple, en tenant compte des besoins et des vœux, et en respectant les traditions et les caractéristiques des groupes qui pratiquent les langues en question.

3. Articles 103 et 104 de la loi NOTRe

Article 103

La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

Article 104

Après le premier alinéa de l'article L. 1111-4 du code général des collectivités territoriales, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

« Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités à statut particulier peuvent faire l'objet d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique mentionnée à l'article L. 1111-9-1. Ce débat porte notamment sur l'articulation et la coordination de ces politiques entre les différents niveaux de collectivités et l'Etat. »

4. Augmenter de façon très significative les fonds affectés au gallo

Les budgets attribués au gallo par l'ensemble des institutions publiques de Haute-Bretagne (de l'État déconcentré aux départements) sont actuellement de l'ordre du centième de ceux affectés au breton. Pourtant ces deux langues comptent à peu près le même nombre de locuteurs (sondage TMO Régions pour Bretagne Culture Diversité de 2014) et le gallo est lui aussi reconnu comme une « langue » par l'Etat, notamment par l'option de langue régionale au baccalauréat mise en place gallo dans l'Académie de Rennes depuis 1983.

Les sommes attribuées au gallo ne sont pas du tout adaptées aux besoins du gallo, face à l'effondrement du nombre de locuteurs depuis les années 1950 et à l'urgence d'agir pour transmettre la langue aux nouvelles générations et aux arrivants.

Par ailleurs, un tel écart budgétaire est insoutenable et injustifiable auprès des citoyens. Il est également contraire aux principes directeurs d'égalité de dignité et d'accès équitable de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 (texte auquel fait référence l'article 103 de la loi NOTRe promulguée en août 2015).

Un changement de cap s'impose dans les domaines des politiques linguistiques et culturelles des institutions publiques en Haute-Bretagne, y compris en Région Pays de la Loire.

**CHRISTOPHE
CLERGEAU**
PAYS DE LA LOIRE 2015

Epllètè pour le galo

c/o Bertègn Galèzz – 26 rabinn / avenue
Donzelot

35700 Renn / Rennes

Nantes le 12 novembre 2015

Madame, Monsieur,

Vous m'interpellez sur l'avenir du gallo dans le cadre des prochaines élections régionales de décembre prochain et je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette campagne.

En premier lieu, je veux rappeler que la Région des Pays de la Loire a toujours soutenu des organismes qui sont engagés dans le développement des langues bretonnes agissants sur notre territoire.

Par ailleurs, j'ai toujours soutenu la ratification de la charte européenne des langues régionales, contrairement à mon opposant direct qui a posé de tout son poids au Sénat pour empêcher sa ratification, reniant ainsi la liberté fondamentale qui est pourtant au cœur de cette charte.

Pour moi, le vrai sujet, c'est la possibilité ou non de respecter un engagement européen de la France et de permettre l'épanouissement de langues qui participent de la diversité de ce qu'est la France, sans mettre en péril son unité.

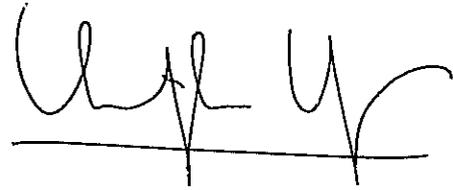
Cette charte c'est aussi un symbole fort pour des milliers de personnes dans de nombreuses régions, et notamment ici, pour des locuteurs bretons en Pays de la Loire.

Les langues régionales sont une expression de la richesse culturelle de la France et je m'engage, avec vous, à développer un soutien encore plus affirmé. Ainsi, je suis tout à fait ouvert à la proposition que vous formulez de m'associer à la Région Bretagne pour imaginer les pistes d'actions les plus efficaces possibles. De manière générale, je souhaite renforcer les coopérations avec la Région

Bretagne et cette dimension culturelle et patrimoniale doit en faire partie. Au lendemain, de l'installation de mon équipe à la tête des Pays de la Loire, je vous propose d'engager concrètement ce dialogue pour imaginer un plan d'action concret adapté à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christophe Clergeau

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized cursive letters, positioned above a horizontal line.

Courriel du 26 novembre 2015 adressé par la « Liste écolo, solidaire et citoyenne en Pays de la Loire » au collectif « Epllëtë pour le gallo »

Objet : Réponse EELV Appel interassociatif pour le gallo

Madame, Monsieur,

Notre liste est particulièrement attentive à l'avenir des langues régionales sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire, et en Loire-Atlantique en particulier.

En premier lieu, Europe Ecologie Les Verts défend la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires depuis toujours.

Ces élections régionales sont l'occasion pour nous de faire des propositions concrètes en faveur de la sauvegarde et du développement de ces langues sur notre territoire, qu'il s'agisse du Breton, du Gallo, du Parlange ou de l'Angevin.

Ainsi, nous proposons un plan de développement des cultures et langues régionales permettant de soutenir, faire connaître, apprendre celles-ci. Ce plan privilégiera, comme vous pourrez le lire dans notre programme, le Breton et le Gallo (<http://bringuy2015.fr/projet/>, chapitre "partageons avec le monde"). Les propositions que vous faites pour la mise en œuvre d'une politique publique répondant aux besoins du Gallo correspondent à l'esprit de ce projet et constituent une base d'échanges intéressante.

En outre, nous ferons reconnaître la Loire-Atlantique bretonne par la Région Pays de la Loire avec des actions concrètes : le soutien aux associations culturelles bretonnes laïques, la création d'un collège-lycée bilingue Breton-Français (avec enseignement du Gallo) en Loire-Atlantique et l'adhésion à la charte Ya d'ar Brezhoneg.

Par ailleurs, nous proposerons un débat interrégional sur la fusion des régions Bretagne et Pays de la Loire, dans laquelle s'inscrira la création d'une collectivité unique regroupant les cinq départements historiques bretons. Il s'agit de dépasser les blocages politiques issus du redécoupage récent des régions et de redonner la parole aux citoyens.

Ajoutons que nous affichons la volonté de renforcer dans l'immédiat les coopérations entre nos deux régions, particulièrement dans le domaine culturel, mais aussi les déplacements, l'agriculture et la pêche, le littoral, les énergies marines, les universités.

Pour appliquer ce projet avec les moyens dédiés, un élu devra être affecté à ces actions, dont le développement du Gallo, avec, en priorité, une réaffectation des missions de certains agents territoriaux.

Vous trouverez ci-joint nos réponses point par point.

En nous excusant pour le retard et en espérant que ces éléments répondent tout de même à vos attentes, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer.

Meilleures salutations,

--

Mélodie PROUST

Pôle programme

Campagne des élections régionales 2015

Liste écolo, solidaire et citoyenne



Agir d'urgence pour le gallo

Réponses détaillées de la liste écolo, solidaire et citoyenne aux Régionales

Respecter le droit d'utiliser, protéger et transmettre le gallo dans le cadre des droits humains fondamentaux

Engagés depuis toujours sur les questions fédéralistes et de reconnaissance des langues régionales, nous défendrons au niveau régional toutes les politiques portées par la Charte des langues régionales, l'article 103 de la loi NOTRe et la Déclaration universelle des droits linguistiques. Dans les limites bien sûr du champ de compétences et d'action de la Région.

La coopération avec la Bretagne, déjà effective sur de nombreuses politiques, doit également avoir lieu de manière coordonnée pour la défense du Gallo, en cohérence avec son aire historique.

Mettre en place les moyens d'une politique régionale volontariste pour le gallo et les autres langues de la région

Nous sommes attachés à valoriser la richesse des langues régionales. Le Breton, le Gallo mais aussi les langues d'oïl doivent être portées par un élu délégué à ces questions et agissant de manière transversale.

De manière générale, nous souhaitons que toute politique ait les moyens de son action, une évaluation devra donc être faite pour savoir quels fonds doivent être alloués. Pour ce qui est du personnel, il paraît logique d'en affecter spécifiquement. Pour cela une réaffectation des agents territoriaux sera priorisée, en fonction des besoins. Des recrutements pourront avoir lieu si le recrutement interne n'est pas suffisant (ce qui peut être le cas pour les traducteurs).

La signalétique franco-gallaise dans les équipements régionaux de la zone gallaise est une étape naturelle de la défense de la langue, son application devant se faire dans la dialogue entre les institutions et les associations gallaises et bretonnantes.

Définir et mettre en œuvre une politique adaptée aux besoins du gallo

De manière globale, EELV et en particulier notre liste écolo, solidaire et citoyenne soutiennent l'intégralité de ces propositions. Elles incluent cependant un changement de pratiques, qui nécessite un travail sur le long terme. Le rapport sur Conseil Culturel de Bretagne (dont l'ancien président siège au sein du groupe écologiste à l'Assemblée Nationale) sera la base du travail que nous instituerons tout au long du mandat.

Nous sommes particulièrement attentifs à l'idée de ne pas créer de hiérarchies des langues régionales et les considérons comme des richesses pour l'ouverture sur le monde. Nous sommes donc particulièrement favorables au point J, qui demande le dialogue entre les communautés linguistiques de tout type (oïl, romanes, langues du monde...).

Intervenir auprès de l'État pour améliorer le statut du gallo

Fort de ses liens privilégiés avec les lycées de Loire-Atlantique, le Conseil régional sera force de proposition pour l'instauration d'un enseignement en Gallo dans le département. Nous appuierons en tant qu'institution les mêmes demandes au sein des collèges, auxquels nous sommes moins directement liés, en interpellant l'Etat.

Soutiens de la Charte des langues régionales depuis son origine, nous continuerons à faire le maximum pour arriver à sa ratification effective et à soutenir toute initiative permettant une réelle prise en compte des langues régionales et locales.